



Arras, le 10 mars 2025

Objet : Alerte Brigade Départementale de Formation Continue

Monsieur le Président de la F3SCT du Pas-de-Calais,

Nous avons l'honneur de vous présenter une alerte afin de saisir la F3SCT Départementale en vue de la transformation importante de l'organisation du travail de la Brigade Départementale de Formation Continue.

Conformément à l'article 69 du décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020, la formation spécialisée doit être consultée avant toute transformation importante et modification de l'organisation du travail.

A ce titre, nous demandons la mise en place d'un groupe de travail spécifique de la F3SCT Départementale sur cette transformation, qui impactera à la prochaine rentrée scolaire les conditions de travail des personnels concernés.

Il nous paraît essentiel, dans l'intérêt des personnels que nous représentons et au vu du grand nombre de fiches RSST rédigées depuis l'annonce de la fin de la BDFC (37 personnels sur les 60 que compte la Brigade Départementale à la date du 7 mars 2025), que la réunion de ce groupe de travail spécifique ait lieu le plus rapidement possible, avant la tenue du groupe de travail « règles du mouvement intradépartemental » prévu le 24 mars.

Veillez croire, Monsieur le Président de la F3SCT du Pas-de-Calais, en notre attachement à un service public d'éducation de qualité.

Pour la FSU
Maxime VASSEUR

Pour la FNEC FP FO
Christel ABIS

Pour le SNALC
Christophe GRUSON

Pour l'UNSA Education
Julie DUHAMEL